

# Energie

La DRIRE est chargée de porter et mettre en œuvre les politiques de l'Etat sous l'autorité du préfet de région en matière de production, transport, distribution, maîtrise de la demande d'énergie et développement des énergies renouvelables.

Pour cela :

- elle exerce le contrôle de l'Etat dans les domaines suivants : usines hydroélectriques sur la rivière Vienne, ouvrages des réseaux de transport d'électricité et de gaz ;
- elle assure l'inspection du travail dans les entreprises de production et de transport d'électricité et appuie les préfets dans la gestion de crise liée à l'approvisionnement énergétique et à la sécurisation des usagers prioritaires de l'électricité ;
- elle met en œuvre en région la politique nationale de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables mise en place suite au Grenelle de l'Environnement :
  - . délivrance de certificats d'économie d'énergie,
  - . instruction des demandes de création de Zones de Développement de l'Eolien et participation au comité de pilotage régional éolien,
  - . délivrance des certificats d'obligation d'achat d'électricité favorisant le développement de la production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables (Eolien, Photovoltaïque, Cogénération) ;
- elle mène des actions d'information et de communication sur ces nouvelles mesures et participe aux travaux de l'observatoire régional de l'énergie.

## Bilan 2008

### ► Contrôle des ouvrages de transport d'électricité et de gaz

- Le contrôle du barrage de Jousseau en juin 2008 a été réalisé avec l'appui du pôle barrages interrégional basé à Limoges.
- La DRIRE a donné 2 avis en tant qu'inspection du travail sur des chantiers de Réseau de Transport d'Electricité (EDF).
- 11 nouveaux projets de demande d'autorisation d'ouvrages électriques et 10 dossiers de demande d'autorisation de transport de gaz combustible ont été déposés en 2008.

### ► Développement des énergies renouvelables

- Certificats ouvrant droit à obligation d'achat d'électricité

704 certificats ouvrant droit à obligation d'achat d'électricité ont été délivrés dans le respect des délais réglementaires. Leur

### ► Utilisation du biogaz

*La 1<sup>ère</sup> unité de production, en Poitou-Charentes, d'énergie électrique issue du Biogaz produite par la décomposition de déchets ménagers sur le centre de traitement du Vigeant (86) a été mise en service en octobre 2008. La totalité de l'électricité produite est injectée sur le réseau de Sorègès et distribuée localement.*



Installation de biogaz du site du Vigeant - 86 [groupe Sèché Environnement]

nombre en très forte progression (77 seulement en 2006 et 259 en 2007), souligne la prépondérance de la **filière photovoltaïque** qui représente près de 88 % des certificats délivrés.

- Zones de développement de l'éolien (ZDE)

La DRIRE a déclaré recevable 4 nouvelles demandes de ZDE : 2 en Charente et 2 dans la Vienne. Une autorisation a été délivrée sur

le secteur de Vouillé dans la Vienne.

La DRIRE a participé activement aux nombreuses réunions organisées par les collectivités locales afin de leur présenter les dispositions réglementaires. Pour faciliter l'information des élus, la plaquette de communication élaborée par la DRIRE est mise en ligne sur son site Internet. Elle a également contribué aux travaux du **Comité Régional Eolien** tout au long de l'année 2008.

### ► Certificats d'obligation d'achat

689 photovoltaïque  
12 éolien  
1 co-génération  
2 hydraulique

### ► Certificats d'économies d'énergie

19 pour les 2 distributeurs d'énergie électrique  
12 pour les fioulistes  
155 % de l'objectif réalisé pour la période 2006/2009

# Priorités 2009



Construction bâtiment bois

La DRIRE a délivré 31 certificats d'économie d'énergie (CEE) en 2008, contre 23 en 2007, pour un montant de 183 550 408 kWh cumac au bénéfice majoritaire des 2 régies d'électricité (SOREGIES-86 et SEOLIS-79).

Concernant la 1<sup>ère</sup> période 2006/2009 du dispositif CEE, l'obligation régionale qui relève de la DRIRE Poitou-Charentes est d'ores et déjà dépassée au 31 décembre 2008.

Poitou-Charentes est la 3<sup>ème</sup> région en volume de CEE délivrés et la 2<sup>ème</sup> en nombre de décisions accordées.

Une réunion d'information sur le dispositif a été organisée à l'attention des entreprises, dans chaque département en partenariat avec les CCI. —>

Les priorités de la DRIRE : mise en oeuvre des mesures annoncées suite au Grenelle de l'environnement dans le contexte de la politique énergétique nationale.

## • Maîtrise de la demande en énergie

- Poursuivre la mise en œuvre du dispositif des certificats d'économie d'énergie selon les nouvelles dispositions.
- Participer activement aux travaux de l'Observatoire Régional de l'Energie et Gaz à Effet de Serre.

## • Développement des énergies renouvelables

- Instruire dans les délais les demandes de création de ZDE en étroite collaboration avec les acteurs concernés.
- Apporter un appui au préfet de région dans le cadre des 3 appels d'offres : biomasse, fonds chaleur et photovoltaïque.
- Apporter un appui à l'ADEME pour la mise en place du fonds chaleur.
- Délivrer, dans les délais, les certificats ouvrant droit à obligation d'achat d'électricité.
- Participer aux côtés du préfet et en partenariat avec la Région, à l'élaboration du schéma régional Climat - Air - Energie.

## • Contrôle de l'Etat sur les filières électriques

- Participer à la sécurisation du réseau de transport d'électricité : définition et organisation d'éventuels délestages.
- Instruire les nouvelles demandes d'autorisation d'ouvrages de transport.
- Contrôler les ouvrages hydroélectriques.
- Assurer l'inspection du travail sur les chantiers d'ouvrages électriques.

## ► Observatoire régional de l'énergie

- Afin de mieux connaître l'évolution de la consommation énergétique et les conséquences en émissions de gaz à effet de serre, la DRIRE au côté de l'ADEME, a

participé aux travaux de l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) dont l'objectif est de répondre aux attentes des partenaires, sur les besoins en statistiques locales, et d'élaborer un outil d'aide à la décision.

## ► Zones de développement de l'éolien

- 4 nouveaux projets
- 1 décision favorable
- 3 en cours d'instruction